

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/12/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	15	18

Vote
A la majorité
Pour : 17
Contre : 1
Abstention : 5

L'an 2023, le 18 Décembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Bourron Marlotte s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur VALENTE Vitor, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 07/12/2023 et affichés à la porte de la Mairie le 07/12/2023.

Présents : M. VALENTE Vitor, Maire, M. BALOUZAT Alain, M. BREGERE-MAILLET Jean, Mme BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude, M. BUIRON Alain, M. CAPOIS Guillaume, M. COLAS Christophe, Mme DUWEZ Nathalie, Mme GREMY Dominique, M. HAGARD Stéphane, Mme HAMEL Catherine, Mme LOTT Myriam, Mme MOURICHON Véronique, Mme PAYAN Chantal, M. PETIT Yves

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BOUILLETTE Lionel à Mme MOURICHON Véronique, Mme CERCEAU Christelle à Mme DUWEZ Nathalie, M. DE FARIA CASTRO Custodio à M. BALOUZAT Alain, M. GANDON Jean-Charles à M. VALENTE Vitor, M. KECK Frédéric à Mme HAMEL Catherine, Mme LAVAUZELLE Laurence à M. COLAS Christophe, Mme PACTON Stéphanie à Mme LOTT Myriam, Mme SCHAPPACHER Karine à M. CAPOIS Guillaume

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE
 Le : 20/12/2023
 Et
 Publication ou notification du :
 20/12/2023

A été nommé(e) secrétaire : M. BUIRON Alain

C2023_46 – Demande de subvention auprès du Conseil Régional au titre du Soutien à l'Équipement pour l'extension de la Vidéoprotection

Une étude avait été menée pour équiper la commune de Bourron-Marlotte d'une vidéoprotection et pour définir le positionnement de 13 caméras à des points stratégiques.

La première phase a été réalisée en 2021, autour des écoles, du restaurant scolaire, de la salle des fêtes, de la mairie / musée et de l'espace Renoir.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention de la Région Ile de France au titre du Soutien à l'équipement en vidéoprotection.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements privés (CAF, Fondation du patrimoine, fédérations sportives...)			
Financements publics			
État	DETR	16 151,67 €	20 %
Région	Soutien équipement	24 227,50 €	30 %
Département	Bouclier Sécurité	16 151,67 €	20 %
...			
Auto-financement			
Fonds propres		24 227,50 €	30 %
Emprunt			
TOTAL HT		80 758,33 €	100 %

.../... (suite de la délibération n°C2023_46)

Considérant que l'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

- Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : courant 2^{ème} semestre 2024
- Date prévisionnelle de fin de l'opération : courant 2^{ème} semestre 2024

Considérant que le coût prévisionnel est estimé à 80 758,33 € HT, soit 96 910,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve** à la majorité :

- La réalisation du projet présenté, estimé à 80 758,33 € HT
- Le plan de financement exposé ci-dessus

Et **autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention de la Région Ile de France au titre du Soutien à l'équipement en vidéoprotection.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

A Bourron-Marlotte, le 19/12/2023

Secrétaire de séance,
Alain BUIRON

Le Maire,
Vitor VALENTE

